



COMMUNAUTE DES ETATS SAHELO-SAHARIENS (CEN-SAD)
Secrétariat Général

Direction du développement rural

CONTRIBUTION A LA CELEBRATION DE 2011, ANNEE INTERNATIONALE
DES FORETS (IYF2011)

Aout 2009

Introduction

La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) a été créée le 4 février 1998 et regroupe depuis juin 2008 vingt huit (28) Etats membres issus de l’Afrique du Nord, de l’Ouest, du Centre et de l’Est. Peuplée de plus de 480 millions habitants (estimations de 2005), elle couvre une superficie de 15,54 millions de km², soit 51% de celle de l’Afrique.

La Communauté vise l’établissement d’une union économique globale à travers la mise en œuvre d’un plan de développement communautaire intégrant les investissements dans les domaines agricole, industriel, énergétique, social et culturel.

Dans la perspective d’une prise en compte des enjeux de développement rural de l’espace, la Communauté a adopté en juin 2007 une stratégie de développement rural et de gestion des ressources naturelles qui comporte 4 principaux axes : (i) l’appui au développement d’une agriculture durable, diversifiée et régionalement intégrée, (ii) la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau, (iii) la consolidation des actions de lutte contre la désertification et (iv) la mise en place d’une plateforme de partenariat et de financement.

Les deux derniers axes (3 et 4) prennent en charge la problématique liée à la préservation et la restauration des forêts dans l’espace CEN-SAD.

I - Les éléments stratégiques de la lutte contre la désertification dans l’espace CEN-SAD

Avec l’appui technique de ses partenaires, la Communauté a défini des éléments stratégiques d’action qui prennent en compte la grande diversité du point de vue écologique, culturel, social et économique de la zone CEN-SAD. Le défis à relever est surtout comment valoriser au mieux les ressources naturelles (forêts, faunes, terres et ressources en eau) inégalement réparties au regard des besoins des populations. Dans toutes les situations (de rareté ou d’abondance), ces ressources naturelles notamment les forêts demeurent fragiles et vulnérables du fait de la pression des économies de la majorité des Etats membres peu évoluées et très tributaires de ces dernières.

Les éléments stratégiques retenus pour faire face à la dégradation des ressources naturelles sont :

- Le renforcement des connaissances sur les ressources naturelles et les processus qui affectent leur gestion durable pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification (LCD) ;
- La promotion des activités de LCD et de développement local des communautés et des terroirs ;
- La promotion de la coopération pour l’appui institutionnel, la facilitation de la mise en œuvre des plans d’actions nationaux (PAN) dans les pays de la Communauté et la gestion des connaissances, de l’information scientifique et technique, et de la formation des ressources humaines.

II - Actions programmées à considérer dans le cadre de la célébration de 2011, année internationale des forêts (IYF 2011)

A l’issue du 11^e sommet des instances de la CEN-SAD, les priorités ont été renouvelées en faveur de la lutte contre la désertification et la préservation des ressources naturelles et forestières dans les Etats membres. Ainsi, le Secrétariat Général a été

instruit de poursuivre la concrétisation du programme de la grande muraille verte et la mise en place de la plateforme de partenariat et de financement. Les actions ci-après sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre de recommandations des Instances au titre de l'exercice 2009/2010.

A/ Le programme Grande Muraille verte au Sahel et au Sahara

Ce programme est initié pour soutenir l'ensemble des efforts engagés par la Communauté pour atténuer les effets de la désertification et préserver les ressources naturelles notamment les terres et les forêts. Il symbolise et exprime une volonté politique forte des Etats de la Communauté de consolider et renforcer la mise en œuvre des initiatives et programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification. Il vise à renforcer l'efficacité des interventions en matière de foresterie et de promotion socio-économique et culturelle des zones affectées et vulnérables.

Les résultats ci-après devront être accomplis au terme de la mise en œuvre du programme :

- le ralentissement de l'érosion du sol et la restauration des terres dégradées: la présence du couvert végétal ralentit la vitesse du vent et favorise l'infiltration de l'eau, l'augmentation de matières organiques d'origine végétale et animale favorise la reconstitution du sol ;
- une augmentation accrue du taux de reboisement dans les pays traversés par la Grande Muraille Verte : avec l'intention, entre autres, de restaurer les équilibres écologiques et la biodiversité et de satisfaire les besoins locaux en produits forestiers (ligneux et non), spécifiquement en bois de chauffe, en grumes et produits ligneux et non: sève, résines, racines, feuilles, écorces, fruits, pharmacopée, etc.
- la redynamisation, le développement et la diversification de l'agriculture et de l'élevage en termes aussi bien de la production que de la productivité ;
- l'inversion du phénomène de l'exode rural avec des migrants qualifiés de plus en plus de « migrants écologiques » en restaurant les moyens d'existence des zones dégradées.

Un plan d'action biennuel (2009 - 2010) d'un coût de 2,7 millions de dollars US a été adopté par les Instances de la Communauté en vue de promouvoir des actions pilotes et de définir des programmes d'investissement à mettre en œuvre dans le cadre du programme de la grande muraille. Les activités ci-après sont définies au titre de l'exercice 2009/2010 :

- La définition de la zone d'action du programme et l'adoption du tracé de la grande muraille verte,
- La capitalisation des expériences et des recherches en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des ressources naturelles,
- L'adoption du guide de projets labellisés et identification des actions pilotes à promouvoir au cours des deux ans.

Ces activités seront mises en œuvre en étroite collaboration avec les Etats membres et les organismes techniques et scientifiques partenaires. La première session du comité de pilotage du programme est prévue pour se tenir au cours de la période considérée.

B/ Coopération et partenariat sous-régional et régional en lien avec la gestion durable des forêts

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural et de gestion des ressources naturelles, le Secrétariat Général a prévu de mettre en place une plateforme de financement et de partenariat Sud-Sud en vue de prendre en charge la problématique de financement du secteur rural à laquelle sont confrontés les États membres et de valoriser les expertises de l'espace inégalement réparties entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb. Des réunions techniques ont été tenues (octobre 2007 et juin 2009), ayant regroupé les Organismes d'intégration économique, scientifiques et techniques partageant le même espace que la CEN-SAD, et qui ont permis de définir et d'adopter les bases de l'organisation institutionnelle et fonctionnelle de la plateforme. Ainsi, la plateforme pourrait avoir les fonctions ci-après définies :

- Identifier et échanger les besoins et les opportunités de financement,
- Echange d'expérience et de renforcement des capacités à travers les coopérations sud-sud,
- Montage de partenariats,
- Cadre d'analyse et d'examen des questions clés liées au financement du secteur rural en vue notamment d'une gestion durable des terres et des forêts et de l'amélioration de la productivité agricole et de l'élevage.

Des rencontres techniques et statutaires sont programmées en vue d'examiner les questions en lien avec le financement du monde rural et les échanges d'expériences sur la gestion des ressources naturelles. Ce sont notamment :

- La 1^{re} session du comité directeur de la plateforme prévue en septembre 2009 à Tripoli
- La 4^e réunion des Ministres en charge de l'agriculture, l'eau et l'environnement prévue à Tripoli en novembre 2009

Conclusion

L'engagement de la Communauté pour la lutte contre la désertification et la préservation des ressources naturelles se concrétise de plus en plus au regard des avancées enregistrées. Pour la période considérée, le Secrétariat Général envisage organiser des rencontres d'échanges et de programmation des actions en lien avec la lutte contre la désertification et la préservation des ressources naturelles (1^{ère} session du comité de pilotage du programme de la grande muraille, 4^e réunion des ministres de l'environnement, ..) et lancer des activités pilotes concernant les programmes et la plateforme. Fidèle à ses principes, la CEN-SAD impliquera les États membres, les Communautés Economiques Régionales et les organismes scientifiques régionaux et internationaux dans la mise en œuvre de ces perspectives.

Annexes

Listes des Etats membres

Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest
1. Egypte	1. Bénin
2. Libye	2. Burkina Faso
3. Maroc	3. Côte D'Ivoire
4. Tunisie	4. Gambie
Afrique centrale	5. Ghana
1. Centrafrique	6. Guinée
2. Tchad	7. Guinée Bissau
Afrique de l'Est	8. Liberia
1. Comores	9. Mali
2. Djibouti	10. Mauritanie
3. Erythrée	11. Niger
4. Kenya	12. Nigeria
5. Somalie	13. Sao tomé et Príncipe
6. Soudan	14. Sénégal
	15. Sierra Leone
	16. Togo